

CAHIER DES CHARGES

Aide à l'aménagement de cabinet d'accueil de DJ en Zone sous denses

Financement de l'aménagement de cabinet d'accueil de DJ en zone sous denses

ARS Île-de-France – Direction de l'Offre de Soins

2026

1. Objet et contexte de la mesure

Ce cahier des charges définit les règles, modalités et pièces requises pour l'aide régionale à l'aménagement de structures d'accueil de docteurs juniors (DJ) en médecine générale en zones d'intervention prioritaire ou sous denses.

La réforme du Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de médecine générale introduit une 4^e année de formation, dite phase de consolidation, qui doit se dérouler en ambulatoire. Cette évolution vise à renforcer la professionnalisation des futurs médecins généralistes en leur offrant une année supplémentaire d'exercice encadré, dans des conditions proches de leur futur exercice libéral ou salarié. Elle répond à plusieurs enjeux : améliorer la qualité de la formation, favoriser l'exercice en ambulatoire, et mieux préparer les internes à la diversité des pratiques ambulatoires. Cette réforme s'inscrit également dans une logique de réponse aux besoins territoriaux en privilégiant les stages en zone sous-dense. Les « docteurs junior » sont les étudiants en 4^{ème} année du DES de médecine générale, dite « phase de consolidation ».

587 internes ont intégré le DES de médecine générale en novembre 2023 et ont commencé la nouvelle maquette.

En lien avec la coordination de médecine générale d'Ile de France, nous estimons qu'environ 500 internes arriveront in fine en phase de consolidation en novembre 2026.

La région Île-de-France recense à date 1583 maîtres de stage universitaires (MSU) agréés pour le DES de médecine générale, ce qui constitue un socle solide pour accueillir les étudiants en médecine de 2^{ème} cycle et/ou de 3^{ème} cycle.

Ces MSU sont à 85% situés en zones sous-denses dont 55% en zone d'intervention prioritaire par rapport au zonage 2025. Cette répartition concourt à une orientation privilégiée des futurs DJ dans nos territoires prioritaires, ce qui correspond aux objectifs de la réforme.

Malgré tout, nous notons une présence insuffisante de MSU dans certains départements de grande couronne, Val d'Oise et Seine-et-Marne principalement, nécessitant un travail spécifique d'accompagnement de notre part avec une priorisation de nos aides.

À travers cette action, l'objectif de l'Agence Régionale de Santé est de faciliter l'accueil de DJ par les MSU en zone sous-dotées et lever les obstacles matériels pouvant exister. En effet, les potentiels MSU eux-mêmes, l'Ordre des médecins, l'Assurance maladie ainsi que les acteurs de terrains ont fait remonter un besoin de soutien pour l'aménagement de cabinets pouvant accueillir ces DJ.

2. Définitions et périmètre

ZIP : zone d'intervention prioritaire ;

ZAC : zone d'intervention complémentaire

ZIP-R : zone d'intervention prioritaire renforcée (zonage 2025).

DJ : docteur junior.

PAMSU : Praticien Agréé Maître de Stage des Universités

QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/nouveau-zonage-medecins-en-ile-de-france-lutter-contre-les-inegalites-socio-territoriales-daccs>

3. Bénéficiaires, éligibilité et engagement

Candidats éligibles :

Médecin généraliste en secteur 1 exerçant :

- En cabinet individuel
- Dans une structure ayant comme support juridique une SCM, SISA
- Maison de santé pluriprofessionnelle
- Centre de santé
- Cabinet de groupe

Conditions cumulatives :

- Être en ZIP, ZIP-R, ZAC ou QPV selon le cahier des charges de l'Agence Régionale de santé en vigueur
 - <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/nouveau-zonage-medecins-en-ile-de-france-lutter-contre-les-inegalites-socio-territoriales-daces>
- S'engager à se porter volontaire pour accueillir un DJ ou être médecin accueillant pendant 2 ans
- Être PAMSU déjà agréé pour l'accueil d'interne ou DJ en médecine générale
 - Ou, à titre dérogatoire, médecin souhaitant devenir MSU pour des internes en phase socle ou phase d'approfondissement. Il est à noter que ces financements seront moins prioritaires que pour l'accueil de DJ en médecine générale et à l'appréciation de la délégation départementale pour des zones très sous-dotées (ZIP-R, semi-rural...).

4. Projets et dépenses éligibles / non éligibles (cf annexe 2)

- Éligibles :
 - Travaux d'aménagement du box à destination du docteur junior (peinture, cloisons...),
 - Mobiliers exclusivement pour le box accueillant le docteur junior (bureau, table d'examen...),
 - Équipements informatiques (TPE, ordinateurs...) et certains équipements médicaux (stéthoscope, otoscope...) à destination du box accueillant le docteur junior.
 - Tout équipement concourant à l'accueil direct d'un DJ
- Exclusions : dépenses strictement individuelles (électrocardiogramme, mobilier de salle commune, sans lien avec l'accueil du DJ...)

5. Modalités financières

- Plafond indicatif : 2 500 € par MSU et par cabinet
- Enveloppe régionale de 250 000 € avec une ventilation départementale
- Le co-financement des collectivités est encouragé.

6. Calendrier 2026

- Deux possibilités selon les organisations territoriales :

- Dépôt au fil de l'eau à un guichet départemental, jusqu'à saturation de l'enveloppe départementale
- Organisation d'un AAP avec fenêtres de dépôt

7. Modalités de dépôt

- Prise de contact avec la délégation départementale de l'ARS du territoire du futur PAMSU
 - Contacts :
 - 75 : ars-dd75-ville-hopital@ars.sante.fr
 - 77 : ars-dd77-offredesoins@ars.sante.fr
 - 78 : ars-dd78-ville-hopital@ars.sante.fr
 - 91 : ars-dd91-ambulatoire@ars.sante.fr
 - 92 : ars-DD92-offre-de-soins@ars.sante.fr
 - 93 : ars-dd93-ambulatoire@ars.sante.fr
 - 94 : ars-dd94-ambulatoire@ars.sante.fr
 - 95 : ars-dd95-ville-hopital@ars.sante.fr
- Dépôt selon les modalités indiquées par la DD
- Dossier requis : voir Annexe 3 et 4.

8. Instruction, sélection et priorisation

- Instruction par les délégations départementales ;
- Priorisation :
 - Structures d'exercice coordonné ;
 - Co-financements ;
 - Territoires sous-denses en priorisant selon l'ordre suivant les ZIP-R > ZIP > ZAC

9. Conventionnement et obligations

- Convention précisant objet, calendrier, versement, contrôle, communication et reporting. Respect des règles d'usage de fonds publics.
- Conventionnement et réalisation sous 12 mois

10. Versement, contrôle

- Versement en une fois à la signature de la convention
- Contrôle a posteriori avec
 - Attestation sur l'honneur du bon usage des fonds
 - Confirmation du statut de PAMSU agréé DJ MG à N+1 de la signature de la convention

11. Suivi, évaluation et indicateurs

- Indicateurs :
 - Nombre de cabinets aménagés ;
 - Nombre de DJ accueillis ;
 - Répartition par département et zone ;
 - Pourcentage de projets co-financés

12. Annexes

Annexe 1 : Zonage 2026 – ZIP/ZIP R / ZAC

- <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/nouveau-zonage-medecins-en-ile-de-france-lutter-contre-les-inegalites-socio-territoriales-dacces>

Annexe 2 : Description du projet et périmètre

Aménagements immobiliers (petits travaux d'aménagement)

- Peinture, cloisons, éclairage, prises, confidentialité (isolation phonique), hygiène (revêtements), accessibilité.
- Conformité aux normes de sécurité/incendie,

Mobilier dédié

- Bureau, chaise ergonomique, table d'examen, rangements fermant, lampe d'examen, tabourets, poubelles DASRI, distributeurs SHA.

Équipements informatiques & logiciels

- Ordinateur + écran, clavier/souris, imprimante (si utile), TPE / prescription électronique, lecteur CPS, connexion DPI, pare-feu / antivirus (via DSI), casier sécurisé...

Équipements médicaux de base

- Stéthoscope, tensiomètre, otoscope, oxymètre, marteau réflexes, thermomètre, saturomètre, mètre/IMC (si pertinent), consommables initiaux...

Hors périmètre

- Travaux lourds (structurels), imagerie, équipements spécialisés non indispensables au DJ.

Annexe 3 : Trame de lettre d'intention pour un médecin généraliste

Instruction des demandes de subventions Aide à l'aménagement de cabinet d'accueil de DJ en Zone sous dense

Lettre d'intention des professionnels de santé

Je soussigné Dr / Mme / M.

(Prénom) _____

(NOM) _____

Discipline _____

Exerçant actuellement à (site d'exercice) _____

Adresse _____

En secteur : _____

Fais part de mon intention d'accueillir un docteur junior en médecine générale et confirme être agréé ou engagé dans la démarche d'agrément pour la phase de consolidation

J'envisage d'accueillir un docteur junior dans cette structure environ : _____
_____ jours par semaines

- à compter de (date) _____
- à l'adresse suivante : _____

Je confirme exercer dans une zone sous dense

Maîtrise de stage

- Je suis déjà maître de stage

Nom de la Faculté _____

- Je ne suis pas encore maître de stage mais je compte le devenir d'ici (date) : ____

Nom de la Faculté _____

Budget prévisionnel de dépenses :

Catégorie de dépense	Description détaillée (à modifier)	Montant prévisionnel (€)	Justification / Commentaires (à modifier)
Travaux d'aménagement du box	Peinture, cloisons, éclairage, prises électriques, aménagements mineurs nécessaires pour rendre le box fonctionnel		Permet d'adapter un espace dédié au DJ conforme aux besoins (confidentialité, ergonomie)
Mobilier du box	Bureau, chaise ergonomique, table d'examen, rangements, lampe d'examen		Mobilier exclusivement réservé au DJ pour garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail
Équipements informatiques	Ordinateur, écran, clavier-souris, TPE (Terminal de Prescription Électronique), imprimante si nécessaire		Matériel indispensable pour assurer l'activité médicale et administrative
Équipements médicaux	Stéthoscope, tensiomètre, otoscope, oxymètre, petit matériel diagnostique		Équipements de base concourant à l'activité clinique du DJ
Autres équipements dédiés à l'accueil du DJ	Signalétique, matériel d'organisation (panneau de planning, fournitures...), équipements facilitant l'intégration		Tout matériel complémentaire facilitant l'accueil et l'exercice du DJ
TOTAL		€	

Compréhension des engagements :

Je reconnais avoir pleinement pris connaissance des règles liées à la subvention Cahier des charges Aide à l'aménagement Docteur Junior, et notamment des engagements des professionnels de santé qui y exercent (points 3 et 4).

L'ARS pourra effectuer pendant les 2 ans que couvre la convention tout contrôle de la mise en oeuvre effective de ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, l'ARS pourra demander le remboursement partiel ou intégral des aides perçues par la structure ou le médecin généraliste.

Fait à :

Le :

Signature :

Annexe 4 : Trame de lettre d'intention pour un responsable de centre de santé ou de Maison de santé

Instruction des demandes de subventions Aide à l'aménagement de cabinet d'accueil de DJ en Zone sous dense

Lettre d'intention des professionnels de santé

Je soussigné Dr / Mme / M.

(Prénom) _____

(NOM) _____

Poste dans la structure _____

Nom et type de la structure (site d'exercice) _____

Adresse _____

En secteur : _____

Je confirme exercer dans une zone sous dense.

Fais part de l'intention de ma structure de santé d'accueillir un ou des docteurs juniors en médecine générale

(barrer les mentions inutiles)

Nous envisageons d'accueillir un premier docteur junior dans cette structure environ : _____
_____ jours par semaines

- à compter de (date) _____
- à l'adresse suivante : _____

Nous envisageons d'accueillir un deuxième docteur junior dans cette structure environ : _____
_____ jours par semaines

- à compter de (date) _____
- à l'adresse suivante : _____

Nous envisageons d'accueillir un deuxième

troisième docteur junior dans cette structure environ : _____
jours par semaines

- à compter de (date) _____
- à l'adresse suivante : _____

Maîtrise de stage

- Nous avons déjà X maîtres de stage agréés
Nom de la ou des Facultés _____
- Nous n'avons pas encore maître de stage mais nous comptons en avoir d'ici
(date) : _____
Nom de la Faculté _____

Budget prévisionnel de dépenses :

Catégorie de dépense	Description détaillée (à modifier)	Montant prévisionnel (€)	Justification / Commentaires (à modifier)
Travaux d'aménagement du box	Peinture, cloisons, éclairage, prises électriques, aménagement mineurs nécessaires pour rendre le box fonctionnel		Permet d'adapter un espace dédié au DJ conforme aux besoins (confidentialité, ergonomie)
Mobilier du box	Bureau, chaise ergonomique, table d'examen, rangements, lampe d'examen		Mobilier exclusivement réservé au DJ pour garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail
Équipements informatiques	Ordinateur, écran, clavier-souris, TPE (Terminal de Prescription		Matériel indispensable pour assurer l'activité médicale et administrative

	Électronique), imprimante si nécessaire		
Équipements médicaux	Stéthoscope, tensiomètre, otoscope, oxymètre, petit matériel diagnostique		Équipements de base concourant à l'activité clinique du DJ
Autres équipements dédiés à l'accueil du DJ	Signalétique, matériel d'organisation (panneau de planning, fournitures...), équipements facilitant l'intégration		Tout matériel complémentaire facilitant l'accueil et l'exercice du DJ
TOTAL		€	

Compréhension des engagements :

Je reconnais avoir pleinement pris connaissance des règles liées à la subvention Cahier des charges Aide à l'aménagement Docteur Junior, et notamment des engagements des professionnels de santé qui y exercent (points 3 et 4).

L'ARS pourra effectuer pendant les 2 ans que couvre la convention tout contrôle de la mise en oeuvre effective de ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, l'ARS pourra demander le remboursement partiel ou intégral des aides perçues par la structure ou le médecin généraliste.

Fait à :

Le :

Signature :

Annexe 5 : Attestation sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR – Aide à l'aménagement de cabinet d'accueil de Docteur Junior (DJ) en ZIP / ZIP-R

Je soussigné(e), [Nom, prénom], [Fonction], représentant(e) légal(e) de [Établissement / Structure], atteste sur l'honneur que :

1. Toutes les informations fournies sont exactes et conformes au cahier des charges ARS-IDF.
2. Les dépenses présentées relèvent exclusivement des catégories éligibles.
3. Les fonds seront utilisés conformément au cahier des charges.
4. Les travaux et achats seront réalisés dans les délais impartis.
5. La structure accepte les contrôles a posteriori et s'engage à restituer les sommes en cas de non-conformité.
6. Avoir demandé un financement de X euros de l'Agence régionale de santé dans le cadre de l'aide à l'aménagement de cabinet d'accueil de Docteur Junior.

Fait à [Ville], le [Date]

Signature